



Juillet 2022

Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

Le Secteur des pêches de l'Assemblée des Premières Nations (APN) bénéficie de l'appui du Comité national des pêches (CNP), qui prodigue des conseils et défend les intérêts collectifs des Premières Nations du Canada sur les priorités liées aux pêches, à l'aquaculture et aux océans. Le Secteur des pêches de l'APN continue de suivre de près les activités qui ont une incidence sur les droits inhérents et les droits protégés par des traités des Premières Nations, notamment en veillant à ce que les effets néfastes des décisions sur les droits des peuples autochtones soient pris en compte par le Canada lorsque celui-ci prend unilatéralement des décisions en vertu de la *Loi sur les pêches*.

Le Comité national des pêches continue d'appuyer le rôle de chef de file joué par la région du Yukon à l'appui de la Résolution 6/2021, *Saumon chinook du fleuve Yukon d'origine canadienne*.

Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?

Le Groupe de travail national sur l'aquaculture (GTNA) du Comité national des pêches a participé à une série d'ateliers visant à déterminer les priorités et les intérêts des Premières Nations concernant la législation proposée sur l'aquaculture. Le Secteur des pêches de l'APN prévoit collaborer avec le First Nations Fisheries Council (FNFC) de la Colombie-Britannique afin de coordonner les efforts de mobilisation des Premières Nations, sur les conseils du GTNA.

Le Comité national des pêches (CNP) poursuit ses travaux sur la gouvernance des océans, en collaboration avec les travaux de la Direction de l'environnement, des terres et des eaux sur la conservation des océans, lesquels visent à combler les écarts entre la mise en œuvre des APCA dans les milieux terrestres et dans les milieux aquatiques. La collaboration du CNP avec Transports Canada se poursuit afin que le sous-comité du Plan de protection des océans puisse évaluer et améliorer le Plan de protection des océans et s'assurer que ce dernier tient compte des besoins, des priorités et des contributions des Premières Nations, en vue d'établir des mesures de protection plus solides pour nos océans pour les générations actuelles et futures. Cette collaboration permettra d'orienter les efforts qui découlent du budget de 2022 et de son engagement à verser 2,0 milliards de dollars sur neuf ans, à compter de 2022-2023, dont 78,7 millions de dollars d'amortissement restant et 136,4 millions de dollars par an, pour renouveler et élargir le Plan de protection des océans.



Juillet 2022

Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?

Le Secteur des pêches de l'APN continuera de préconiser la mise en œuvre des dispositions de la *Loi sur les pêches modernisée*, lesquelles permettent au ministre de déléguer aux Premières Nations les pouvoirs que lui confère la *Loi sur les pêches*. En outre, le Secteur des pêches demandera au ministère des Pêches et des Océans (MPO) de collaborer avec les Premières Nations, les provinces et les territoires afin de revoir les règlements et les politiques de manière à respecter le droit inhérent et protégé par les traités des Premières Nations et à renforcer les pouvoirs des Premières Nations en matière de protection des pêches et d'application de la loi.

Par ailleurs, les efforts de défense des intérêts liés à la *Loi sur les pêches* et à sa mise en œuvre se poursuivront. En raison des changements apportés à la *Loi sur les pêches* en 2019, le Groupe de travail sur les eaux intérieures se concentrera également sur l'élaboration de politiques pour le Programme de protection du poisson et de son habitat du MPO, responsable de la conservation et de la protection du poisson et de son habitat en vertu de la *Loi sur les pêches*. L'objectif de ces travaux consiste à examiner les garanties pour la participation au processus de consultation de groupes autochtones, dont les droits peuvent être visés par la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur les espèces en péril*, et à travailler à la mise en place d'activités plus concertées liées à la conservation du poisson et de son habitat sur l'ensemble du littoral. Le Groupe de travail sur les eaux intérieures continuera également à tenir des séances de mobilisation avec l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, alors que celui-ci se transforme pour mieux représenter les pêcheurs autochtones et leurs communautés.